

AVERTISSEMENT : “Afin d’écarter toute ambiguïté, il convient de préciser que seule la version anglaise de la cartographie des Objectifs de Développement Durables, [Mapping to Sustainable Development Goals](#) publiée sur le site Internet de l’ICMA fait foi. La présente traduction est fournie pour information seulement.”



Obligations Vertes, Sociales et durables: Une cartographie d'ensemble relative aux objectifs de Développement Durable

Sommaire

Obligations vertes et sociales : cartographie d’ensemble relative aux Objectifs de Développement Durable	1
Cartographie	4
Annexe I – Pandémies et COVID-19	12
Annexe II – Externalités liées aux ODD	13
Annexe III – Investissement selon une perspective de genre: Une approche pour faire progresser l’ODD 5 – Égalité entre les sexes	17

Juin 2023

French language translation courtesy of International Finance Corporation and review by Urssaf Caisse nationale

Obligations vertes et sociales : Cartographie d'ensemble relative aux Objectifs de Développement Durable

Depuis leur lancement en 2015, les objectifs de développement durable ([ODD](#)) des Nations Unies sont de plus en plus acceptés et appliqués sur les marchés financiers, à mesure que les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et l'investissement à impact social deviennent la norme. Ce document a pour but de fournir un cadre de référence général permettant aux émetteurs, investisseurs et intervenants du marché d'évaluer les objectifs de financement d'un programme ou d'une émission obligataire verte, sociale ou durable au regard des ODD. L'évolution des politiques internationales au cours des dernières années a stimulé les marchés financiers mondiaux pour établir un lien entre investissements et contribution aux ODD. En réponse, ce guide a été créé pour les émetteurs et les investisseurs des secteurs public et privé afin de considérer leurs émissions et investissements obligataires verts, sociaux et durables par rapport aux ODD.

L'exercice de cartographie contenu dans ce document est un complément aux « [Principes applicables aux Obligations Vertes](#) » (*Green Bond Principles*, ci-après « les GBP »), les « [Principes applicables aux Obligations Sociales](#) » (*the Social Bond Principles*, ci-après « les SBP ») et les « [Lignes Directrices des Obligations Durables](#) » (*Sustainability Bond Guidelines*) visant à promouvoir et soutenir la croissance des financements obligataires contribuant à l'atténuation du changement climatique et/ou à l'adaptation au changement climatique ainsi qu'à l'amélioration des conditions sociales à l'échelle mondiale, qui constitue effectivement les objectifs centraux des ODD. Ce document doit être considéré conjointement avec d'autres orientations fournies par le Comité exécutif des principes, telles que [le cadre harmonisé pour le reporting d'impact](#) et le [Cadre harmonisé pour le reporting d'impact des obligations sociales](#). En outre, les utilisateurs de cette présente publication peuvent bénéficier d'un document complémentaire [inclure un lien vers le document une fois disponible], qui comprend une liste plus détaillée des ODD cartographiés par rapport aux catégories éligibles des Principes et qui est conçu pour compléter ces orientations. Le tableur Excel peut être téléchargé [ici](#).

Contexte

La réalisation des Objectifs de développement durable nécessite un volume considérable de financement. À eux seuls, les investissements dans le développement des infrastructures, qui constituent un obstacle majeur à la transformation économique et à la croissance durable, représente un besoin de financement compris entre 5 000 et 7 000 milliards de dollars par an¹. Le marché obligataire offre une catégorie d'actifs relativement à long terme qui correspond au profil des activités liées aux ODD, avec l'ampleur nécessaire pour combler le déficit de financement des ODD².

Les obligations vertes, sociales et durables, en tant qu'instruments financiers traditionnels axés sur le développement durable, contribuent à orienter les investissements vers les infrastructures durables, les services essentiels et peuvent donc être considérés comme des investissements courants dans le cadre

¹ Comité intergouvernemental d'Experts sur le Financement du Développement durable, 2014.

² L'avenir de l'émission de dette mondiale : perspectives pour 2025, Aite Group, septembre 2017.

des ODD. La crise du coronavirus (COVID-19), qui a débuté en 2020, a offert l'opportunité d'examiner davantage l'utilisation du produit des obligations sociales et durables comme moyen de financer l'atténuation des impacts sociaux négatifs de la pandémie, en plus de contribuer à la réalisation des Objectifs de développement durable.

Les obligations vertes, sociales et durables (ODD) sont tout type d'instrument obligataire dont les fonds levés sont exclusivement utilisés pour financer ou refinancer des projets environnementaux ou sociaux identifiés comme éligibles, ou une combinaison des deux :

- **Les obligations vertes** sont tout type d'instrument obligataire dont le produit de l'émission est exclusivement utilisé pour financer ou refinancer des projets apportant des bénéfices environnementaux évidents et qui sont alignés sur les quatre principes-clés des GBP. Les catégories de projets éligibles incluent les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique, la prévention et le contrôle de la pollution, la gestion écologiquement durable des ressources naturelles vivantes et de l'utilisation des terres ; la conservation de la biodiversité terrestre et aquatique, les transports propres ; la gestion durable de l'eau et des eaux usées ; l'adaptation au changement climatique ; les produits adaptés à l'économie circulaire, les technologies et processus de production, les bâtiments verts³.
- **Les obligations sociales** sont alignées sur les quatre composantes fondamentales des SBP et financent ou refinancent des projets qui visent directement à résoudre ou à atténuer une problématique sociale spécifique et / ou à chercher à obtenir des bénéfices sociaux, en particulier, mais pas exclusivement, pour une ou plusieurs populations cibles. Pour éviter toute ambiguïté, il est admis que la définition de population cible peut varier en fonction des contextes locaux et que, dans certains cas, ces populations cibles peuvent également être servies en s'adressant plus généralement au grand public. Les catégories de projets sociaux comprennent la fourniture et/ou promotion : d'infrastructures de base abordables, de l'accès aux services essentiels, de logements abordables, de la création d'emplois, de la sécurité alimentaire et de systèmes alimentaires durables, ainsi que de l'avancement et de l'autonomisation socio-économique⁴.
- **Les obligations durables** sont tout type d'instrument obligataire dont le produit de l'émission est exclusivement utilisé pour financer ou refinancer une combinaison de projets verts et sociaux et qui sont alignés sur les quatre principes-clés des GBP et / ou des SBP.

Les obligations vertes, sociales et durables (*GSS Bonds*) sont des instruments réglementés soumis aux mêmes réglementations financières et de marché de capitaux que les autres titres obligataires cotés.

Il est entendu que certains projets sociaux peuvent également présenter des co-bénéfices environnementaux, et que certains projets verts peuvent avoir des co-bénéfices sociaux. La classification d'une obligation à utilisation prédéterminée des fonds en tant qu'obligation verte, obligation sociale ou obligation durable est déterminée par l'émetteur en fonction de ses objectifs principaux pour les projets

³ Principes applicables aux Obligations Vertes.

⁴ Principes applicables aux Obligations Sociales.

sous-jacents. Il est également reconnu qu'il existe un marché d'autres obligations à thématique durable, y compris celles liées aux ODD ou commercialisées comme telles. Les émetteurs sont vivement encouragés à se conformer aux Principes. L'alignement sur les ODD ne signifie pas en soi la conformité aux Principes. Il convient de veiller à ne pas laisser entendre que les caractéristiques des GBP ou des SBP s'appliquent dans tous les cas où il est fait référence aux ODD ou à la durabilité. Tout exercice de mise en correspondance avec les ODD des Nations Unies vient en complément des composantes essentielles d'une obligation verte, sociale ou durable (GSS Bond). À ce titre, le groupe de travail sur les obligations sociales (SBWG) recommande que les émetteurs ne fassent référence aux ODD que dans le cadre de la cartographie des produits ou de la stratégie, plutôt que dans le titre de leurs cadres de référence.

Le "SBWG" (*Social Bonds Working Group*) recommande que les émetteurs incluent, dans leurs cadres d'émission d'obligations sociales, vertes et/ou durables, leur méthodologie relative à la contribution des projets prévus aux ODD et, le cas échéant, qu'ils l'intègrent dans leur processus de revue externe. Les émetteurs devraient fournir autant de clarté et de détails que possible sur la manière dont les ODD spécifiques sont pertinents, et ne pas se contenter de faire une référence générale aux ODD.

En outre, lorsque cela est possible, il est recommandé aux émetteurs de rendre compte des indicateurs liés aux ODD, tant au moment de l'émission que dans le cadre de la communication d'informations continue. Des orientations relatives aux indicateurs figurent plus loin dans le présent document. Fondamentalement, lors de l'évaluation de l'utilisation des fonds au regard d'ODD spécifiques, les émetteurs devraient prendre en considération tout impact négatif potentiellement contradictoire par rapport à d'autres ODD ou à leurs objectifs. Par exemple, des projets visant l'ODD 2 (Faim « zéro »), dans certains scénarios, pourraient avoir des effets contraires sur les progrès accomplis vers l'ODD 14 (Vie aquatique) et l'ODD 15 (Vie Terrestre). Un autre exemple concerne des projets répondant à l'ODD 7 (Énergie propre et d'un coût abordable), à l'ODD 9 (Industrie, innovation et infrastructure) et/ou à l'ODD 13 (Lutte contre les changements climatiques) et, plus précisément, la sortie progressive des combustibles fossiles, qui pourrait avoir un impact négatif sur les communautés dépendantes des industries polluantes et, par conséquent, sur l'ODD 8 (Travail décent et croissance économique).

Cartographie

Le tableau ci-dessous indique comment les ODD peuvent être pris en compte par les secteurs privé et public dans le processus d'identification des projets éligibles au financement par les obligations vertes, sociales et durables.

Ce tableau est le résultat d'un examen d'ensemble de chacun des 17 ODD afin d'identifier ceux qui peuvent être pertinents pour les catégories de projets des GBP ou des SBP⁵. A ce stade, 16 ODD sur les 17 ont été identifiés comme étant pertinents pour les « Principes ». Les cibles ODD associées les plus pertinentes pour chaque catégorie des GBP et des SBP sont indiquées entre parenthèses.

L'émetteur devrait identifier les ODD clés (et les sous-cibles associées) qui seraient favorisés par le capital déployé, ainsi que sélectionner des indicateurs pertinents permettant de suivre et de rendre compte des résultats significatifs. L'émetteur devrait utiliser son cadre d'obligation sociale (*Social Bond Framework*), et/ou tout autre document d'émission pertinent, pour décrire comment l'émission obligataire contribue à certains ODD, et inclure, dans le cadre de son reporting d'impact ex-ante, des données relatives à la performance sur ces indicateurs.

Il est important de noter que ce tableau est destiné à servir de référence et que les projets doivent être examinés individuellement pour vérifier leur bon alignement car tous les projets associés à une catégorie donnée ne correspondront pas nécessairement à l'ODD ou à la cible indiquée. Les indicateurs donnés à titre d'exemple ne sont ni exhaustifs ni obligatoires. Les émetteurs doivent identifier les ODD correspondant à leur activité et prendre en compte ces indicateurs, ainsi que d'autres, en fonction de leurs stratégies et du contexte national, régional ou légal.

⁵ Pour la liste complète des 169 cibles des ODD, voir <https://sdgs.un.org/goals>.

ODD	Catégories de projets SBP (Cible ODD)	Catégories de projets GBP ⁶ (Cible ODD)	Exemples d'indicateurs ⁷
	• Accès aux services essentiels (Cible 1.4) • Logement abordable (Cible 1.4) • Développement et promotion socio-économique (Cibles 1.1, 1.2, 1.3, 1.4, 1.5)	• Adaptation au changement climatique (Cibles 1.5)	• Nombre de personnes à revenu faible ayant accès à un service de base • Nombre de clients à faible revenu bénéficiant de prêts de microfinance • Nombre de personnes à faible revenu bénéficiant de mesures visant à atténuer les conséquences du changement climatique, telles que les catastrophes naturelles • Nombre de personnes affectées par l'arrêt d'industries liées à l'énergie dans le cadre d'un programme de transition climatique, bénéficiant de filets de sécurité ou d'autres mesures visant une « transition juste »
	• Accès aux services essentiels (Cible 2.3) • Infrastructures de base abordables (Cible 2a) • Sécurité alimentaire (Cibles 2.1, 2.2, 2.3, 2c) • Développement et promotion socio-économique (Cibles 2.3, 2.5, 2a, 2c)	• Adaptation au changement climatique (Cible 2.4) • Gestion écologique durable des ressources naturelles vivantes et de l'utilisation des terres (Cible 2.4)	• Nombre de personnes bénéficiant d'une alimentation sûre, nourrissante et suffisante • Nombre/type de produits présentant des améliorations certifiées en matière de valeur nutritionnelle • Nombre de petits exploitants agricoles ayant augmenté leur productivité

⁶ Pour un aperçu complet des indicateurs d'impact des obligations vertes, veuillez-vous référer au manuel [Harmonised Framework for Impact Reporting](#).

⁷ Plusieurs indicateurs inclus à titre de référence ci-dessous proviennent du document 'SDG Impact Indicators: A Guide for Investors and Companies' élaboré par la Sustainable Finance Platform. La 'Sustainable Finance Platform' est une initiative coopérative réunissant la Banque centrale des Pays-Bas (présidente), l'Association bancaire néerlandaise, l'Association néerlandaise des assureurs, la Fédération des fonds de pension néerlandais, l'Association néerlandaise des fonds et de la gestion d'actifs, l'Autorité néerlandaise des marchés financiers, le Ministère des Finances, le Ministère des Infrastructures et de l'Environnement, ainsi que le Sustainable Finance Lab. Nous avons fourni 3 à 4 exemples d'indicateurs par catégorie. Cela signifie que le tableau n'est pas exhaustif.

ODD	Catégories de projets SBP (Cible ODD)	Catégories de projets GBP ⁶ (Cible ODD)	Exemples d'indicateurs ⁷
	• Accès aux services essentiels (Cibles 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.7, 3.8, 3b, 3c) • Infrastructures de base abordables (Cible 3.6)	• Prévention et contrôle de la pollution (Cible 3.9) • Energies renouvelables (Cible 3.9)	• Nombre de personnes ayant accès à des soins de santé de meilleure qualité • Réduction des coûts pour les traitements et les médicaments de base • Volume d'eaux usées traitées avant leur rejet et/ou volume d'eaux usées réutilisées • Volume d'eaux usées brut ou non-traitées qui sont traitées et éliminées
	• Accès aux services essentiels (Cibles 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 4.7, 4a, 4c) • Développement et promotion socio-économique (Cibles 4.4, 4.5)		• Nombre d'étudiants inscrits • Nombre d'étudiants atteignant le niveau moyen d'éducation • Nombre d'établissements scolaires favorisant l'apprentissage inclusif et efficace • Cession de sociétés du portefeuille (environ 2 milliards d'euros)
	• Accès aux services essentiels (Cible 5.4) • Développement et promotion socio-économique (Cibles 5.1, 5.4, 5.5, 5b)		• Niveau d'équité salariale entre les hommes et les femmes à chaque niveau de l'organisation (en pourcentage) • Proportion d'hommes/de femmes/autres ou préférant ne pas se prononcer à chaque niveau de l'organisation (en %) • Nombre de femmes utilisant des produits technologiques (par exemple, les téléphones portables ou toute autre technologie permettant la

ODD	Catégories de projets SBP (Cible ODD)	Catégories de projets GBP ⁶ (Cible ODD)	Exemples d'indicateurs ⁷
			communication et le partage d'informations) • Accroissement de la détention d'actifs par les femmes (par exemple, terres et biens immobiliers)
 6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT	• Infrastructures de base abordables (Cibles 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6b)	• Gestion durable de l'eau et des eaux usées (Cibles 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 6a, 6b) • Conservation de la biodiversité terrestre et aquatique (Cible 6.6)	• Nombre de personnes ayant accès à l'eau potable de manière sûre et abordable • Nombre de personnes ayant accès à une hygiène adéquate et équitable • Volume d'eaux usées traitées pour être réutilisées • Surfaces où les terrains et les ressources en eau sont gérés de manière durable
 7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN CÔUT ABORDABLE	• Infrastructures de base abordables (Cibles 7.1, 7b)	• Efficacité énergétique (Cibles 7.3, 7a) • Énergies renouvelables (Cibles 7.2, 7a)	• Nombre de personnes ayant accès à des produits/services énergétiques propres/efficaces et abordables (par exemple, des cuisinières propres) • Énergie renouvelable produite • Émissions de gaz à effet de serre évitées (tonnes CO²eq.) • Pourcentage des ventes provenant de produits écoénergétiques
 8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE	• Accès aux services essentiels (Cibles 8.3, 8.6, 8.10) • Création d'emplois (Cibles 8.2, 8.3, 8.5, 8.6, 8.9) • Développement et promotion socio-économique (Cibles 8.3, 8.5, 8.6, 8.7, 8.8)	• Produits éco-efficaces et/ou éco-adaptés, technologies et procédés de production (Cible 8.4) • Efficacité énergétique (Cible 8.4) • Énergies renouvelables (Cible 8.4)	• Nombre d'emplois créés/maintenus (peut être ventilé)

ODD	Catégories de projets SBP (Cible ODD)	Catégories de projets GBP ⁶ (Cible ODD)	Exemples d'indicateurs ⁷
			par sexe, origine ethnique, groupe sous-représenté⁸) • Nombre d'employés bénéficiant d'un salaire équitable, d'horaires raisonnables, d'un environnement de travail sûr et d'un traitement équitable • Nombre d'emplois créés et/ou soutenus dans les chaînes d'approvisionnement vertes/connexes⁹ • Nombre de prêts/services financiers accordés à des groupes économiquement défavorisés (selon les critères locaux) • Nombre de personnes touchées par la fermeture d'industries liées à l'énergie dans le cadre d'un programme de transition climatique qui bénéficient d'une reconversion professionnelle et d'une formation • Nombre de personnes bénéficiant de filets de sécurité
	• Accès aux services essentiels (Cibles 9.3, 9c) • Infrastructures de base abordables (Cibles 9.1, 9a, 9c) • Création d'emplois (Cible 9.2)	• Efficacité énergétique (Cible 9.4) • Energies renouvelables (Cible 9.1)	• Nombre d'abonnements mobiles pour les populations mal desservies • Nombre d'heures économisées grâce à l'introduction d'un mode de transport spécifiques • Pourcentage des ventes provenant de produits

⁸ Par exemple: sexe, âge, handicap, religion, groupe ethnique, orientation sexuelle ou régions rurales/en développement. Veuillez noter que la collecte d'informations sur certains groupes sous-représentés (par exemple la religion, le groupe ethnique) peut être interdite par la loi dans certaines juridictions.

⁹ Chaînes d'approvisionnement qui profitent à l'environnement ou qui préservent activement les ressources naturelles.

ODD	Catégories de projets SBP (Cible ODD)	Catégories de projets GBP ⁶ (Cible ODD)	Exemples d'indicateurs ⁷
			respectueux de l'environnement
	• Accès aux services essentiels (Cible 10.2, 10c) • Développement et promotion socio-économique (Cibles 10.1, 10.2, 10.3, 10.7)		• Nombre d'emplois créés dans les zones à faible revenu, parmi les groupes défavorisés et autres populations cibles • Équité en matière de santé (par exemple, patients issus de groupes minoritaires) • Nombre et montant des prêts de microfinances en cours
	• Infrastructures de base abordables (Cibles 11.1, 11.2) • Accès à un logement à un coût abordable (Cible 11.1) • Développement et promotion socio-économique (Cible 11.5)	• Moyens de transports propres (Cible 11.2) • Produits éco-efficients et/ou éco-adaptés, technologies et procédés de production (Cible 11b) • Gestion écologique durable des ressources naturelles vivantes et de l'utilisation des terres (Cibles 11.7, 11a) • Bâtiments verts (Cible 11c) • Prévention et contrôle de la pollution (Cible 11.6) • Energies renouvelables (Cible 11c) • Gestion durable de l'eau et des eaux usées (Cible 11.5)	• Nombre de personnes ayant accès à un logement sûr, abordable et durable • Nombre de personnes ayant accès à des moyens de transports propres/durables • Surface construite en immobilier vert • Quantité de déchets évitée, minimisée ou recyclée avant et après le projet

ODD	Catégories de projets SBP (Cible ODD)	Catégories de projets GBP ⁶ (Cible ODD)	Exemples d'indicateurs ⁷
	• Sécurité alimentaire (Cible 12.3)	• Produits éco-efficients et/ou éco-adaptés, technologies et procédés de productions (Cible 12.5) • Gestion écologique durable des ressources naturelles vivantes et de l'utilisation des terres (Cible 12.2) • Prévention et contrôle de la pollution (Cibles 12.4, 12.5) • Energies renouvelables (Cible 12.4) • Gestion durable de l'eau et des eaux usées (Cibles 12.2, 12.5)	• Réduction des pertes alimentaires • Pourcentage d'intrants/matériaux obtenus de manière durables/locales • Réduction totale ou partielle des polluants/émissions locaux • Réduction des matières dangereuses/déchets utilisées
		• Adaptation au changement climatique (Cibles 13.1, 13.2, 13.3, 13b) • Atténuation du changement climatique (Cibles 13.1, 13.3)	• Capacité de stockage d'eau • Réduction des perturbations météorologiques (jours p.a) et/ou de leur fréquence (%) • Surface au sol résistant aux inondations • Réduction des émissions de GES • Nombre de personnes touchées par la fermeture d'industries liées à l'énergie dans le cadre d'un programme de transition climatique bénéficiant de filets de sécurité ou d'autres activités visant à une « transition juste »
	• Développement et promotion socio-économique (Cible 14b)	• Gestion écologique durable des ressources naturelles vivantes et de l'utilisation des terres (Cibles 14.4, 14.6, 14a) • Conservation de la biodiversité terrestre et aquatique (Cibles 14.1, 14.2, 14.3, 14.5, 14.6, 14a)	• Pollution marine et d'eau douce évitée ou réduite (écotoxicité, eutrophisation) • Prévention ou réduction de la perte de biodiversité (nombre d'espèces) • Soutenir les moyens de subsistance liés à l'économie bleue (par exemple, rémunération équitable des petits pêcheurs artisanaux, écotourisme bleu,

ODD	Catégories de projets SBP (Cible ODD)	Catégories de projets GBP ⁶ (Cible ODD)	Exemples d'indicateurs ⁷
	Développement et promotion socio-économique (Cibles 15.6, 15.c)	- Gestion écologique durable des ressources naturelles vivantes et de l'utilisation des terres (Cibles 15.7, 15.8, 15a, 15c) - Conservation de la biodiversité terrestre et aquatique (Cibles 15.1, 15.2, 15.3, 15.4, 15.5, 15b)	replantation de mangroves, etc.) - Prévention ou réduction de la pollution des écosystèmes terrestres (écotoxicité, acidification, salinisation, transformation) - Prévention ou réduction de la perte de biodiversité (nombre d'espèces) - Surfaces où les terrains et les ressources en eau sont gérés de manière durable - Nombre de personnes issues des communautés locales ayant accédé à des moyens de subsistance durables ou alternatifs
	Développement et promotion socio-économique (Cibles 16.1 et 16.3)		- Réduction de l'incidence de la violence basée sur le genre (VBG) - Nombre de victimes de violences ou de conflits bénéficiant d'un accès à une représentation juridique à coût abordable - Proportion de la population déclarant se sentir en sécurité lorsqu'elle marche seule dans les environs de son lieu de résidence

Annexe I – Pandémies et COVID-19

À la lumière des pandémies telles que la COVID-19, apparue au début de l'année 2020, le SBWG a identifié les ODD suivants comme particulièrement pertinents pour les émetteurs souhaitant associer leurs obligations sociales ou de durabilité liées aux pandémies aux ODD.

Etant donné que toute pandémie est susceptible d'avoir des effets considérables sur divers aspects du développement durable, cette liste n'est pas exhaustive.

- **ODD 3:** Bonne santé et bien-être – Les pandémies peuvent submerger les systèmes de santé lorsque les personnes présentant des symptômes graves recherchent un traitement. Par ailleurs, les soins différés peuvent avoir un impact sur de nombreuses personnes à travers le monde. Les effets secondaires d'une crise pandémique, par exemple la solitude ou les troubles liés à la dépression, sont également pertinents.
- **ODD 4:** Éducation de qualité – Selon l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), environ 1,25 milliard d'apprenants ont été affectés par la pandémie de COVID-19.
- **ODD 5:** Égalité entre les sexes – Une pandémie et ses répercussions économiques peuvent avoir un effet régressif sur l'égalité entre les sexes. On estime que les femmes étaient 1,8 fois plus susceptibles de perdre leurs moyens de subsistance que leurs homologues masculins¹⁰ en raison de la pandémie de COVID-19, en raison d'un plus grand nombre de femmes engagées dans le travail de soins non rémunéré et des attentes traditionnelles les incitant à consacrer davantage de temps aux responsabilités familiales. Cela pourrait entraîner des pertes estimées à 1 000 milliards de dollars d'ici 2030. De plus, une femme sur trois dans le monde est victime de violences basées sur le genre – les facteurs aggravants liés aux pandémies incluent une sécurité financière réduite, une mobilité limitée et l'isolement avec les agresseurs¹¹.
- **ODD 6:** Eau propre et assainissement – La lutte contre la propagation du virus repose sur une bonne hygiène, laquelle dépend de l'accès à une eau propre et à des services d'assainissement.
- **ODD 8:** Travail décent et croissance économique – L'Organisation internationale du travail (OIT) a estimé que près de 25 millions de personnes pourraient perdre leur emploi en raison d'une crise économique et de l'emploi induite par le coronavirus.
- **ODD 10:** Réduction des inégalités – Les populations les plus vulnérables, en particulier les femmes et les enfants, les personnes handicapées, les marginalisés et les déplacés, subissent des effets encore plus négatifs lors des crises socio-économiques.

¹⁰ McKinsey Global Institute. 2020. COVID-19 et égalité entre les sexes: contrer les effets régressifs. [en ligne] Disponible sur: <https://www.mckinsey.com/featured-insights/future-of-work/covid-19-and-gender-equality-countering-the-regressive-effects>

¹¹ ONU Femmes. 2021. La pandémie fantôme: la violence à l'égard des femmes pendant la COVID-19. Disponible sur: <https://www.unwomen.org/en/news/in-focus/in-focus-gender-equality-in-covid-19-response/violence-against-women-during-covid-19>.

Annexe II – Externalités liées aux ODD

Les Principes indiquent que les émetteurs devraient chercher à préciser:

- (1) tout critère d'éligibilité et d'exclusion pertinent, ainsi que
- (2) toute autre politique ou tout autre processus par lequel l'émetteur identifie et gère les risques sociaux et environnementaux perçus associés au(x) projet(s) concerné(s). Cela peut inclure l'évaluation des impacts potentiellement négatifs des projets financés par les instruments GSS.

Une façon d'évaluer, à un niveau général, les impacts potentiellement négatifs dès le début de l'étape de sélection consiste à les examiner dans le contexte des Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies. Certains projets ayant un impact positif en lien avec un ODD spécifique peuvent également avoir des impacts négatifs qui freinent le développement durable dans d'autres domaines définis par les ODD de l'ONU. Autrement dit, un projet peut contribuer à la réalisation d'un ODD tout en entravant les progrès vers un autre ODD.

Ci-dessous figure un cadre général proposé qui présente certaines externalités liées aux ODD pouvant être prises en compte lors de l'examen des impacts négatifs d'un projet. Cette liste n'est pas exhaustive et vise simplement à mettre en évidence les impacts négatifs potentiels. Les externalités négatives dépendent en définitive des paramètres réels du projet, de la géographie, des populations cibles, etc. Cependant, il est recommandé aux émetteurs, dans le cadre de leurs processus, de chercher à identifier des mesures d'atténuation face aux risques connus et probables d'impacts sociaux et/ou environnementaux négatifs significatifs liés au(x) projet(s). Cela peut inclure une analyse des compromis pertinents ainsi qu'un suivi, lorsque l'émetteur estime que les risques potentiels sont significatifs.

ODD	Externalités liées aux ODD	Commentaires	Exemples
	  	La prise en compte de l'ODD « Pas de pauvreté » devrait être soigneusement évaluée au regard du risque potentiel de dégradation de l'environnement ou d'impacts négatifs sur l'action climatique. Les objectifs climatiques doivent être intégrés dans l'examen des besoins fondamentaux des communautés et des populations	Construire une centrale électrique au charbon pour répondre aux besoins énergétiques

ODD	Externalités liées aux ODD	Commentaires	Exemples
	    	L'approvisionnement alimentaire mondial doit être géré de manière responsable, en veillant à la disponibilité des ressources ainsi qu'au bien-être et aux droits des producteurs alimentaires	Projet visant à assurer l'approvisionnement alimentaire de manière non-durable (par exemple, des pratiques agricoles non-durables ayant un impact négatif sur l'environnement et les travailleurs)
		Il est important de prêter attention aux besoins des travailleurs vulnérables, tels que les aidants et les infirmiers/infirmières, en veillant à leur santé et sécurité ainsi qu'à des conditions de travail équitables	
		Les projets visant à promouvoir une éducation de qualité doivent tenir compte des besoins et du bien-être des enseignants	
	 	L'impact environnemental local doit être pris en compte	Construire une usine de dessalement non économe en énergie
	  	Les projets énergétiques doivent tenir compte des impacts sur les environnements marins et terrestres avoisinants. Les projets visant la suppression progressive des combustibles fossiles devraient considérer les	Démantèlement des mines de charbon et des installations de production de pétrole et de gaz

ODD	Externalités liées aux ODD	Commentaires	Exemples
		impacts socio-économiques négatifs sur les communautés, les moyens de subsistance, ainsi que le nettoyage et la reconversion des terrains	
		La création d'emplois doit veiller à intégrer l'aspect du "travail décent" et à prendre en compte les risques de pauvreté des personnes employées	Les projets visant à créer ou à maintenir des emplois devraient prévoir une rémunération et des avantages équitables, avec une attention particulière portée aux besoins des travailleurs les plus vulnérables
	   	Les projets d'infrastructure doivent prendre en compte les contraintes environnementales et climatiques locales, ainsi que les impacts sociaux, y compris la perte d'emplois et la reconversion ou le relogement des travailleurs	Les grands projets d'infrastructure de transport qui soutiennent principalement des modes de transport reposant sur les combustibles fossiles, tels que de nouvelles routes, aéroports ou ports, et/ou les projets présentant un risque d'accélérer la dégradation de l'environnement et la perte de biodiversité dans des régions écologiquement sensibles Projets d'infrastructure qui déplacent des populations sans leur consentement libre, préalable et éclairé et/ou sans indemnisation appropriée.
	   	Les projets de développement urbain devraient prendre en compte les impacts environnementaux potentiels et les contraintes climatiques. Les projets de développement urbain devraient veiller au bien-	Dans les projets de logements abordables, l'efficacité énergétique doit être prise en compte

ODD	Externalités liées aux ODD	Commentaires	Exemples
		être des travailleurs et des communautés locales.	
		Les innovations visant à lutter contre le gaspillage doivent prendre en compte la santé et la sécurité des produits	
		L'action climatique doit garantir "une transition juste"	
	  	L'action en faveur des océans doit prendre en compte les moyens de subsistance, les droits et le bien-être des communautés locales, et en particulier des peuples autochtones	
	  	L'action en faveur de la biodiversité doit prendre en compte les moyens de subsistance, les droits et le bien-être des communautés locales, et en particulier des peuples autochtones	Les projets de restauration ou de conservation des terres doivent veiller à collaborer avec les peuples autochtones et à respecter le droit au consentement libre, préalable et éclairé.

Annexe III – Investissement selon une perspective de genre: Une approche pour faire progresser l’ODD 5 – Égalité entre les sexes

L’investissement selon une perspective de genre (*gender lens investing*) est une stratégie ou une approche qui vise à utiliser le capital de manière intentionnelle et mesurable pour traiter les disparités entre les femmes et les hommes. Les émetteurs d’obligations sociales ou de durabilité peuvent envisager comment l’utilisation du produit de l’émission peut contribuer à atténuer les inégalités entre les sexes, ainsi qu’à mesurer et suivre les écarts/impacts liés au genre dans leurs rapports. Les émetteurs peuvent également prendre en compte la dimension de genre au sein de leur organisation. La section A(c) de la liste de contrôle des obligations sociales offre la possibilité aux émetteurs de fournir des informations sur la manière dont l’émission a été conçue avec une perspective de genre, le cas échéant. Par exemple :

1. Perspective de genre dans l’utilisation des fonds : Les fonds peuvent être utilisés pour répondre à des problématiques sociales auxquelles les femmes sont confrontées et qui favorisent l’égalité entre les sexes (sur une base proportionnelle). Exemples de considérations liées au genre :

- (1) Augmenter la représentation des femmes dans la propriété d’entreprises ou dans des postes de direction.
- (2) Créer une amélioration substantielle de la diversité de genre et de l’équité au sein de la main-d’œuvre et/ou de la chaîne de valeur inclusive pour un secteur ou un pays donné.
- (3) Concevoir ou proposer des produits ou services qui contribuent à traiter, réduire, contrer ou neutraliser les inégalités entre les sexes et qui bénéficient à des clients/consommateurs/bénéficiaires confrontés à une discrimination fondée sur le genre.

2. Perspectives de genre dans le reporting d’impact : Si la population cible comprend des femmes, les émetteurs sont encouragés à ventiler les données par sexe dans le cadre de leur processus de reporting d’impact. Par exemple :

- (1) Mener des activités d’évaluation d’impact auprès des femmes membres de la population cible (voir cadre harmonisé de reporting).
- (2) Suivre des indicateurs d’autonomisation des femmes et/ou utiliser des données ventilées par sexe pour mesurer des progrès substantiels vers un changement positif intentionnel vécu par les femmes sur la durée de vie de l’obligation.

Les émetteurs peuvent également divulguer leurs propres efforts institutionnels ou leur capacité à intégrer des considérations liées au genre, en veillant à la représentation des femmes dans des postes influençant la manière dont les produits des obligations sociales ou de durabilité sont alloués, gérés ou rapportés. Cela peut inclure :

- (1) La propriété par des femmes ; ou
- (2) La présence de femmes dans des postes de direction ;
- (3) La présence de femmes au sein du comité d’investissement de l’émetteur ou du comité responsable de l’évaluation et de la sélection des projets.

Les émetteurs sont encouragés à préciser comment leur(s) approche(s) seront mises en œuvre dans leur cadre d'émission d'obligations sociales ou de durabilité, y compris la manière dont le contexte local a été pris en compte en fonction des nuances régionales ou culturelles. L'égalité entre les sexes ne doit s'accompagner d'aucune forme de corruption, de népotisme ou de discrimination envers un groupe de personnes (que ce soit en raison du sexe, de la race, de la religion, de l'âge, etc.).

Références supplémentaires concernant les initiatives, outils et ressources liés à l'investissement selon une perspective de genre sont présentées ci-dessous¹²:

- [Bonds to Bridge the Gender Gap: A Practitioner's Guide to Using Sustainable Debt for Gender Equality – ICMA, UN Women & IFC](#)
- [Calvert impact capital: gender equity](#)
- [Equilo: Gender Analysis Toolkits](#)
- [Financial Alliance for Women: best practices](#)
- [GIIN: The Navigating Impact Project - Gender](#)
- [ICRW: Gender materiality maps](#)
- [MEDA: GEM Framework](#)
- [Orange Bond Initiative](#)
- [2X Collaborative: Gender-Smart Climate Finance Guide](#)

AVERTISSEMENT

Ce document ne constitue pas une offre d'achat ou de vente de titres ni un conseil spécifique de quelque forme que ce soit (fiscal, juridique, environnemental, comptable ou réglementaire) et ne crée aucun droit ou responsabilité envers toute personne, publique ou privée. Les émetteurs adoptent et mettent en œuvre la cartographie de manière volontaire et indépendante, sans recours ni dépendance à une quelconque garantie. En cas de conflit entre les lois, statuts et règlements applicables et les lignes directrices, les lois, statuts et règlements locaux applicables prévaudront.

¹² Cette liste n'est pas considérée comme exhaustive. Consultez des organisations sectorielles telles que HIPSO pour plus d'informations
<https://indicators.ifipartnership.org/>.



Contact

ICMA Paris

Bureau de Représentation à Paris

62 rue la Boétie

75008 Paris

France

Tél : +33 1 70 17 64 71

socialbonds@icmagroup.org

www.icmagroup.org